

Taux de nuptialité en différents pays.—Pour fins de comparaison, le tableau 14 montre les taux bruts de nuptialité par 1,000 habitants en différents pays et chacune des provinces du Canada, pour les années indiquées.

14.—Taux bruts de la nuptialité en certains pays et dans les provinces du Canada en ces dernières années.

Pays ou province.	Année.	Taux par 1,000 habitants.	Pays.	Année.	Taux par 1,000 habitants.
Union Sud-africaine (blancs).....	1936	11.1	Finlande.....	1936	7.9
Danemark.....	1936	9.3	Etats-Unis.....	1922 ¹	7.9
Nouvelle-Zélande.....	1936	9.3	Belgique.....	1936	7.8
Roumanie.....	1936	9.2	Japon.....	1936	7.8
Allemagne.....	1936	9.1	Norvège.....	1936	7.8
Australie.....	1936	8.7	Ecosse.....	1936	7.6
Angleterre et Pays de Galles.....	1936	8.7	Chili.....	1936	7.5
Estonie.....	1936	8.7	Luthuanie.....	1936	7.5
Hongrie.....	1936	8.6	Italie.....	1936	7.4
Suède.....	1936	8.5	Pays-Bas.....	1936	7.4
Lettonie.....	1936	8.4	Irlande du Nord.....	1936	7.1
Pologne.....	1936	8.4	Suisse.....	1936	7.1
Iles Britanniques.....	1936	8.3	Autriche.....	1936	6.8
Tchécoslovaquie.....	1936	8.0	France.....	1936	6.7
Bulgarie.....	1936	7.9	Grèce.....	1935	6.7
Canada.....	1937	7.9	Terre-Neuve et Labrador.....	1936	6.6
Manitoba.....	1937	8.5	Espagne.....	1935	6.1
Nouveau-Brunswick.....	1937	8.3	Uruguay.....	1935	5.6
Alberta.....	1937	8.2	Islande.....	1936	5.4
Colombie Britannique.....	1937	8.2	Ceylan.....	1936	5.0
Ontario.....	1937	8.1	Etat libre d'Irlande.....	1936	5.0
Nouvelle-Ecosse.....	1937	8.0	Jamaïque.....	1936	3.9
Québec.....	1937	7.9	Salvador.....	1935	3.7
Ile du Prince-Edouard.....	1937	6.3	Panama.....	1934	3.3
Saskatchewan.....	1937	6.2			

¹ Aux Etats-Unis, l'année 1932 est la dernière dont le taux ait été établi.

Sous-section 2.—Divorces.

Pendant bon nombre d'années après la Confédération le nombre de divorces au Canada est resté très bas. Il était de 13 en 1883, la première année à atteindre la dizaine, et en 1903 il était de 21, ce qui dépassait tous les précédents. Plus tard le nombre de divorces augmenta plus rapidement; en 1909 on en constate 51 et en 1913, la dernière année d'avant-guerre, 60. Tout de même ce chiffre était encore inférieur à un par mille mariages contractés au Canada au cours de ces années.

La guerre a eu pour effet d'augmenter le divorce, ce qui est attribuable aux effets psychologiques de la période de guerre et aux longues séparations entre époux pendant que les hommes étaient à l'armée. Il faut aussi tenir compte du fait que le divorce a été rendu plus facile à la suite d'une décision du Conseil Privé d'Angleterre que les divorces peuvent être accordés par les tribunaux des Provinces des Prairies à partir de 1918, de sorte que depuis cette date l'Ontario et le Québec sont restés les seules provinces où il fallait demander une loi spéciale du Parlement pour rompre les liens du mariage. Cependant, en 1930 une loi du parlement fédéral (20-21 Geo. V, c. 14) a donné à la Cour Suprême d'Ontario juridiction dans les causes de divorce.

Ces différentes raisons ont contribué à produire la récente augmentation dans le nombre de divorces au Canada qui a monté de 114 en 1918 à 875 en 1930, ces chiffres étant ceux de décrets définitifs qui seuls constituent le divorce proprement dit. En 1931, le nombre de divorces avait baissé à 692, diminution due dans une